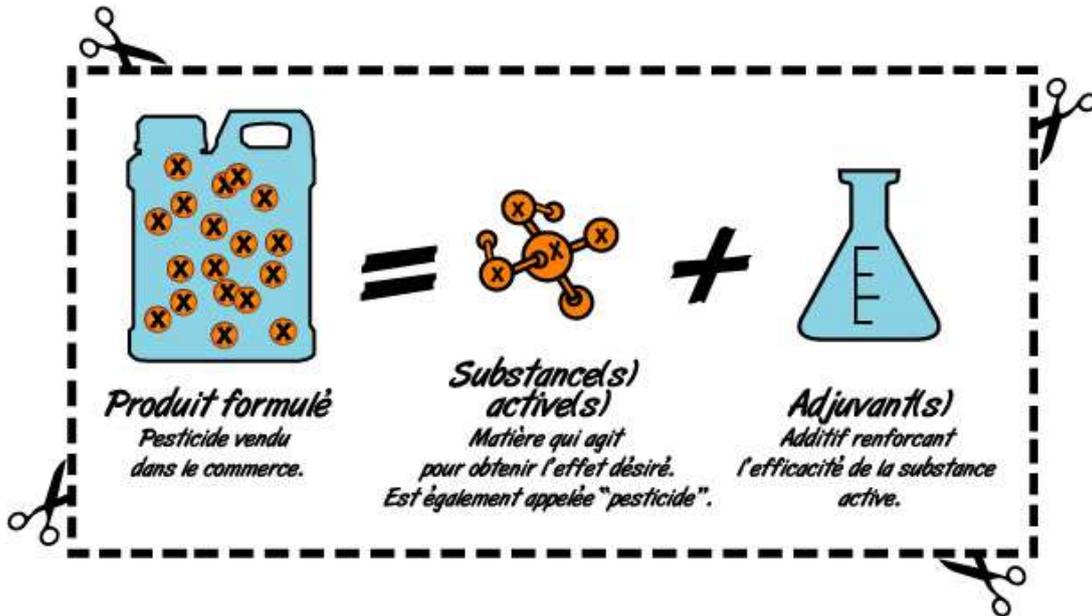


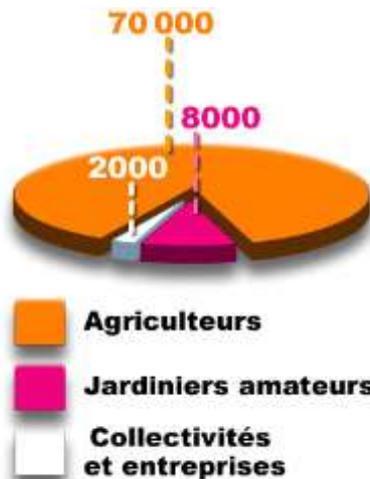
# Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Pesticide est un terme d'origine anglo-saxonne provenant du mot anglais " pest " qui signifie " ravageur ", " espèce nuisible ". Les pesticides sont des substances chimiques utilisées à vaste échelle contre les ravageurs des cultures, les animaux nuisibles, les herbes adventives, etc (1).

Les herbicides, les insecticides et les fongicides sont des exemples de pesticides employés pour détruire des herbes, des insectes, des champignons. Mais dans les professions agricoles, ces substances sont plutôt appelées " produits phytosanitaires "...

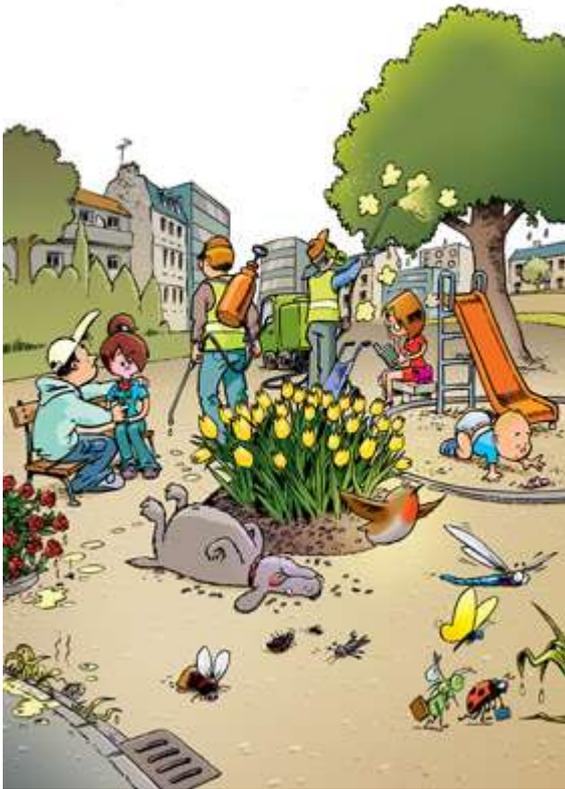


Bien que ces produits soient des polluants, nous en répandons près de **80 000 tonnes chaque année** en France, **soit plus d'un kilogramme par habitant et par an !**



Nous détenons ainsi la troisième place mondiale des pays les plus gros utilisateurs de pesticides, avec pour conséquences une contamination globale de notre environnement et une atteinte insidieuse à notre santé et à notre patrimoine naturel.

## Pourquoi les communes ?



Les communes utilisent des pesticides et tout particulièrement des herbicides, pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, des terrains de sport ou encore des cimetières. Les quantités de pesticides utilisés par les collectivités ne sont pas négligeables, de l'ordre de plusieurs centaines de tonnes par an en France... alors qu'un seul gramme de substance active suffit à rendre impropre à la consommation humaine 10 millions de litres d'eau !

L'usage des pesticides dans les villes et villages présente l'inconvénient majeur d'exposer directement la population -notamment les enfants- à ces substances toxiques. Celles-ci, répandues de surcroît sur des sols pauvres ou imperméables (trottoirs), sont emportées par les premières pluies jusque dans le milieu naturel (rivières) qu'elles polluent.

Les communes sont des cibles privilégiées pour la suppression des pesticides, car en l'absence de contraintes économiques fortes, les alternatives sont réalistes.

Enfin, dans une démarche de développement durable, les communes peuvent et doivent jouer un rôle d'exemplarité par rapport aux particuliers (jardiniers amateurs) comme par rapport aux professionnels (agriculteurs).



# Zéro pesticide, objectif extrémiste ?

---

**A tous ceux qui reprocheront à l'opération " objectif zéro pesticide dans nos villes et villages " d'être un projet extrémiste, nous souhaitons rappeler :**

Les pesticides ont un impact majeur sur notre environnement... et comment pourrait-il en être autrement ? Quelques milliardièmes de grammes de pesticides suffisent à éliminer une abeille, quelques milligrammes seulement tuent un oiseau... Et nous rejetons chaque année en France dans notre environnement 80 000 tonnes de pesticides... pesticides que l'on devrait d'ailleurs plutôt appeler " biocides " en raison de leur spectre de toxicité toujours très large.

Ainsi, les pesticides contribuent assurément à l'effondrement actuel de la biodiversité. La raréfaction dramatique des chauves-souris, des hirondelles, des grenouilles, des papillons, des abeilles, des bourdons et autres pollinisateurs en est le triste témoignage .



**A tous ceux qui penseront que l'objectif zéro pesticide est extrémiste, nous souhaitons également dire :**

Nous savions que l'amiante est dangereuse pour notre santé, et pourtant, nous avons continué à l'utiliser pendant des dizaines d'années, notamment en inventant le concept diabolique " d'usage contrôlé de l'amiante ". L'amiante va tuer 100 000 personnes en France.

Nous savons aussi que la cigarette tue 60 000 personnes par an, dont 5 000 par tabagisme passif... mais ce n'est qu'en 2008 que nous interdirons enfin de fumer dans tous les lieux publics.

De la même façon, nous savons pertinemment que [les pesticides nous rendent malades](#) : ils peuvent créer des cancers, des neuro-dégénérescences, des dépressions immunitaires, ou encore des troubles de la reproduction...

**" Zéro pesticide dans nos villes et villages " est donc un objectif pour tous ceux qui considèrent que la préservation de notre environnement et de notre santé est un devoir moral, une priorité absolue.**

# Combien ça coûte ?

---

L'opération " Objectif zéro pesticide dans les communes " a bénéficié du [soutien financier](#) du Ministère de la santé (via la DRASS du Centre entre 2006 et 2009 puis l'ARS du Centre depuis 2010), du Ministère de l'Environnement (via la DIREN Centre en 2008 puis la DREAL Centre en 2011 et 2012), du Conseil régional (depuis 2007), du Conseil général (depuis 2007), de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (depuis 2007), de la Lyonnaise des Eaux (depuis 2007), de la Fondation Nature et Découvertes (en 2008) et de la Fondation Norauto (en 2011).

Grâce à ce soutien financier, les communes signataires de la charte financent 50 % du coût de la prestation qui leur est proposée par Loiret Nature Environnement et la FREDON Centre (aides sur le plan de la communication et aide technique) pour les accompagner dans leur démarche de réduction des pesticides.

Concernant le coût d'entretien des communes, un passage de l'ensemble de la commune au zéro pesticide induit un surcoût.

Si une commune parvient à ne plus utiliser d'herbicides pour l'entretien de la voirie, ce sera sans aucun doute grâce aux services techniques municipaux qui seront les véritables artisans des mesures à mettre en œuvre pour se passer définitivement de ces substances toxiques. Mais cet objectif ambitieux ne pourra être atteint qu'à l'unique condition que les habitants changent leur regard sur la " propreté " de la commune. En effet, à moyens humains constants, les services techniques n'ont pas la capacité de désherber alternativement l'ensemble de la commune. Il est nécessaire de laisser plus de place à la végétation spontanée.

Si toutefois vous souhaitez désherber votre trottoir sans nuire ni à la santé ni à l'environnement, vous pouvez par exemple : [versez de l'eau de cuisson de vos aliments encore bouillante, couper à la binette les herbes indésirables, favoriser les plantations en pied de mur...](#)



Parallèlement, on peut se poser les questions suivantes : combien coûte la dépollution de l'eau ou la fermeture d'un captage d'eau potable ? Quel est le coût journalier de l'hospitalisation d'une personne victime des effets chroniques des pesticides ? Quel est l'impact financier de la raréfaction des abeilles due aux pesticides ?

## Et les mauvaises herbes ?

---

Dans les communes, les services techniques ont la capacité de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour ne plus utiliser de pesticides : aménagements appropriés, désherbage mécanique et thermique, etc. Cependant, ces alternatives demandent plus de temps et [sont plus coûteuses que le simple épandage de pesticides](#).

Alors, à moins de multiplier les effectifs des services techniques ou à moins de faire participer les habitants eux-mêmes au désherbage de leur commune, il faudra nécessairement être plus tolérant envers les herbes spontanées pour parvenir à ne plus utiliser de pesticides.

Alors que les herbes adventices, dont la " saleté " est purement subjective, sont inoffensives pour l'homme, les pesticides constituent en revanche une menace pour la santé publique et l'environnement. Mieux vaut donc tolérer des herbes folles que polluer avec des pesticides. C'est évident, faut-il encore prendre la peine de l'expliquer à ses administrés pour éviter toute incompréhension de la part des habitants.

C'est pourquoi Loiret Nature Environnement, la FREDON Centre et les Jardiniers de France proposent [une aide importante](#) sur le plan de la communication afin de faire comprendre aux habitants la démarche des communes signataires de [la charte d'engagement " objectif zéro pesticide dans nos villes et villages "](#).



# Ayez une attitude citoyenne !

---

Faites des achats responsables, les solutions alternatives aux pesticides existent. Si vous n'achetez plus de pesticides, les enseignes n'en vendront plus !

N'hésitez pas à vous renseigner dans les enseignes signataires de la charte " Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide " afin d'obtenir des conseils pour jardiner au naturel.

Nous vous invitons par ailleurs à encourager les services techniques de votre commune à ne plus utiliser de pesticides. Si les pesticides sont dangereux pour votre santé, ils le sont avant tout pour les agents qui les appliquent.

Demandez à votre Maire de signer [la charte d'engagement " objectif zéro pesticide dans nos villes et villages "](#) afin que demain, votre commune n'utilise plus de pesticides ! La commune peut également organiser notre jeu concours " Mon jardin au naturel " afin que vous puissiez y participer.

Soyez plus tolérants envers les herbes spontanées : elles n'ont rien de " sale " ou de " mauvaises " et elles sont inoffensives pour l'environnement.